
Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 43

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 2

Représentés : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

Votants : 45

Excusés : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

Absents : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

**DE_2024_082BIS - Objet : Annule et remplace DE_2024_082 - Décision modificative n°2
Budget Principal - Subvention Maison Vent des Forêts**

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024
Date de reception de l'AR: 10/10/2024
055-200066140-DE_2024_082BIS-DE
A G E D I

Vu le CGCT,

Vu la délibération DE_2021_022 du 30 mars 2021 relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à la seconde phase du projet « Maison Vent des Forêts »

Vu l'approbation du budget primitif du budget principal par délibération DE_2024_20 du 11/04/2024 ;

La Présidente expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
26/09/2024	20422-0	Privé : Bâtiments, installations	79 000,00				
26/09/2024	21314-0	Bâtiments culturels et sportifs	-79 000,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

En 2021, le Conseil Communautaire avait voté pour l'octroi d'une subvention d'investissement d'un montant de 79 000€ à l'association Vent des Forêts dans le cadre du projet « Maison Vent des Forêts ». Ce montant avait alors été porté au budget primitif 2021 et reporté depuis, dans les restes à réaliser. Lors de l'élaboration du budget primitif 2024, la somme n'a pas été reprise. Il convient donc d'ajouter à l'article 20422-Subvention d'équipement aux personnes de droit privé : Bâtiments et installations la somme de 79 000€.

Afin de financer cette dépense supplémentaire, il convient de baisser une autre dépense d'investissement à l'article 21314-Bâtiments culturels et sportifs pour la même somme. Les crédits alloués à cet article correspondent à des travaux prévisionnels des gymnases de Vaubecourt et Triaucourt qui ne pourront pas être réalisés cette année.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, décide à 44 voix pour et 1 abstention (Mme Brigitte Weisse) :

- D'approuver la décision modificative proposée du budget principal de l'exercice 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY